



Lignes directrices pour la citation de résultats des tests d' A Bon Entendeur par des entreprises testées

Votre produit a été évalué dans un test d'A Bon Entendeur et vous nous avez contactés parce que vous souhaitez faire référence au résultat obtenu par votre produit dans votre communication d'entreprise.

A Bon Entendeur ne commercialise pas la publicité faite avec les résultats de ses tests, mais n'interdit pas aux entreprises de les citer.

Dans ce cas, veuillez s'il vous plaît noter les points suivants:

- **Le logo d'A Bon Entendeur ne doit pas être utilisé.**

Lors de la conception des autocollants, affichettes de rayon, affiches, etc., l'écriture du mot « A Bon Entendeur » doit être suffisamment différente du logo original pour qu'aucune confusion ne soit possible (d'autres couleurs, police de caractère différente, pas de composants du logo).

- **Les évaluations d' «A Bon Entendeur» doivent être reproduites de manière factuellement correcte et sans ambiguïté.**

Par exemple, si les trois meilleurs produits du test ont récolté le même score global, l'un d'entre eux ne peut pas être présenté tout seul comme "vainqueur du test". Dans ce cas-là, la manière correcte et transparente de présenter son résultat serait par exemple : "a obtenu la note globale de 5,5 sur 6" ou "a obtenu une note globale « très bonne », si l'évaluation est présentée comme cela par ABE.

- **Les résultats des tests cités doivent concerner exclusivement et exactement les produits testés (même modèle, même référence, même période, etc.)**
- **La période où le test a été réalisé doit être mentionnée (mois et année).**
- **La publicité, l'annonce, l'étiquette, l'affiche ou tout autre matériel faisant référence aux résultats de test d'A Bon Entendeur doit être soumis à la production d'ABE avant publication. A défaut, l'émission se réserve le droit de poursuivre l'entreprise ou le commerce en question. Cette disposition ne s'applique pas aux citations journalistiques dans des médias.**

- **Sur les sites web commerciaux, il est possible d'ajouter un lien vers le sujet d'A Bon Entendeur dans le player RTS et / ou vers le tableau de résultats de test, de manière à ce qu'ils s'ouvrent dans une nouvelle fenêtre, mais la vidéo ou le tableau ne peuvent pas être intégrés (« embeddés ») dans le site.**

Les émissions et les contenus de l'offre web de la RTS sont protégés par le droit d'auteur. Les émissions et l'offre web de la RTS ne peuvent être modifiées, transmises, distribuées, stockées, copiées ou republiées sans le consentement de la RTS. L'utilisation du matériel fourni est autorisée uniquement à des fins non commerciales; en particulier le lecteur vidéo RTS ne peut être modifié et ne peut être intégré que dans un environnement non publicitaire et libre de publicité.

Décembre 2016 – ABE/RTS